

2008 – Séance de clôture

Climat, énergie, gaz à effet de serre : la gestion des espaces agricoles

Urbanisation et préservation des terres agricoles : le plateau de Saclay

Pierre Veltz

Directeur de la mission « Développement de la Région capitale »

Le plateau de Saclay est aujourd'hui essentiellement un espace agricole de très grande ampleur, de la même surface que Paris intra muros et très proche de la capitale. C'est un cas très particulier lié à l'histoire de ce plateau, qui se partage entre l'agricole et le militaire : le CEA s'y est installé, de même que le centre d'essai des propulseurs. A partir de ce moment-là, il ne fallait pas trop toucher au plateau. L'université d'Orsay s'est implantée dans la vallée, en lien avec les activités nucléaires. L'idée générale du cluster est que l'on peut poursuivre la recherche, la recherche fondamentale, la recherche technologique. Saclay a proposé un projet « plan campus », et vingt-et-un organismes sont directement concernés par le développement du plateau : le CEA, l'université de Paris XI, le CNRS, les écoles d'ingénieurs, et bientôt l'école d'agronomie, l'école des télécoms, l'ENSAE, l'ENSA... Ce qui représente environ 8 % de la recherche française. Le cluster, ce n'est pas seulement Saclay, c'est Saclay et Paris, avec une vraie liaison organique. Cet ensemble est éclaté, les organismes se parlent peu. Chez Thalès, on ne connaissait pas toutes les ressources installées sur le plateau. Le directeur de la R&D a pu dire qu'avec le pôle de compétitivité, il avait pu multiplier sa connaissance des PME par dix, et sa connaissance des réseaux universitaires par cent. La situation reste assez atomisée, mais quand on fait l'addition des investissements des vingt-et-un organismes, on arrive à peu près à 1,5 milliard. On trouve en aval très peu de valorisation économique. On est assez étonné de voir la richesse extraordinaire du potentiel et les faibles débouchés économiques. Il ne faut pas dramatiser, certaines entreprises sont tournées vers les débouchés industriels, comme le CEA.

L'idée de base est de créer des conditions physiques et organisationnelles de développement et peu à peu, d'intégration, et en mutualisant, de mettre l'accent sur les débouchés économiques. Il faut un ensemble de mesures sur le plan spatial. L'innovation, qui a semblé audacieuse, est d'avoir proposé de faire passer l'université d'Orsay de la vallée sur le plateau. Pour plusieurs raisons : l'université est dans un état désastreux, l'ensemble des financements du plan campus n'y suffirait pas. Faire le

campus du XXI^e siècle avec pour objectif principal une opération de type « Jussieu », avec des interventions « en tiroir », ce n'était pas très mobilisateur. Ensuite, si la proximité physique n'est pas une condition suffisante, elle reste une condition nécessaire, surtout si l'on veut que se crée un véritable campus où l'on soit certain de se rencontrer – ce qui n'est aujourd'hui absolument pas le cas.

On aurait déjà fort à faire pour mutualiser les écoles de Paris Tech, on aura encore plus de difficultés à faire que se crée une continuité évidente entre l'université et les grandes écoles, qu'il s'agisse de Polytechnique ou de Supélec. Enfin, il a semblé que la nouvelle implantation, des locaux neufs, pouvaient être l'occasion de restructurer, de réorganiser, de faire émerger des entrepreneurs, de redonner du dynamisme.

On a le grand plateau, avec deux zones de développement. Ce dont je viens de vous parler concerne la partie sud, le rebord du plateau, où l'on a le campus de Polytechnique, qui va doubler de capacité avec l'arrivée des autres écoles, qui sera le campus Paris Tech sud, le campus Supélec-Centrale, le CEA. Paris 11 quitterait la vallée, les espaces seraient utilisés pour faire plutôt du développement économique. On aurait de grandes plateformes technologiques servant d'outil de mutualisation aux différents acteurs. On aurait également de l'habitat. Tout ceci est indicatif : il faudrait un habitat plus diffus. Il y a des besoins importants de logement, il faut pouvoir loger les étudiants, ce qui donnerait aussi de la vie à la région. Quand vous allez à l'étranger, les étudiants sont logés sur les campus.

La deuxième zone de développement qui nous intéresse se situe au nord du plateau, la zone de Satory, proche de Versailles, et qui appartient à l'armée. On travaille avec l'industrie automobile sur la question. C'est une très grande réserve foncière admirablement située, mal desservie. La crise fait prendre des virages accélérés : il y a encore trois mois, on ne voyait pas les constructeurs nous écouter... La crise aidant, les constructeurs ont besoin d'un peu d'argent du gouvernement et sont donc plus réceptifs à l'idée de faire des choses en commun. On peut être assez optimiste.

Notre proposition est de créer un établissement public sui generis, qui combinerait les fonctions de recherche et d'enseignement et les fonctions de développement économique.

Au centre de tout cela, on a une très grande zone verte qui avait suscité de nombreux projets, où les associations sont nombreuses et puissantes, et n'ont pas très envie qu'on vienne déranger leur environnement. Nous avons proposé de sanctuariser ces zones vertes. Il y a une polémique sur le nombre d'hectares, 1800, 2300 hectares...

Sur les transports, il y a une attente très forte : c'est le point noir du plateau depuis longtemps. Le CEA a des cars de ramassage, ce qui n'est pas génial pour une entreprise de recherche. La première étape est de mettre en place une desserte en site propre, ce qui est pratiquement fait depuis la gare de Massy, qui dessert l'X. Christian Blanc a annoncé qu'il proposait un transport à grande capacité, dans le futur, qui relierait la gare de Massy à celle de Versailles, mais qui n'a de sens qu'intégrée dans un schéma plus global de transport.

Florence Castel, directrice adjointe de la DIREN Île-de-France

Il faut revenir un peu sur l'histoire. On a un espace totalement enclavé, qui bénéficie d'un microclimat sympathique, et est préservé pour de bonnes raisons et de moins bonnes : il est préservé par les personnes qui habitent sur cet espace privilégié, favorisé, et qui utilisent l'outil agricole comme un rempart contre l'urbanisation.

On a au nord la vallée de la Bièvre, au sud la vallée de l'Yvette. C'est un espace qui a déjà une grande valeur patrimoniale naturelle, dont certains espaces non agricoles bénéficient déjà de protections. Il y a là plus de deux cents espèces d'oiseaux, dont des espèces très rares. La biodiversité est très importante. On a des zones protégées par la loi de 1930, qui « met sous cloche » des zones dont la valeur historique, paysagère, artistique, est forte. Pourquoi protège-t-on les fonds de vallées en Île-de-France ? En Île-de-France, on en vient à classer des sites non en fonction de leur valeur patrimoniale, mais parce qu'ils deviennent rares, et chers. On prend alors le marteau pour écraser la mouche, ce qui s'appelle le « site classé ». Dès lors, au-delà de la peinture des volets, il faut une autorisation après avis de la commission départementale des sites. On a préservé ces fonds de vallées parce qu'ils sont extrêmement prisés. En Île-de-France, 20 % des terrains sont classés ou inscrits, contre 7 % pour le territoire national.

Le plateau de Saclay était un vaste marécage avant le roi Soleil : c'est le souhait de construire Versailles et ses bassins, qui amené à répondre à l'injonction de Colbert : « Débrouillez-vous pour que l'eau arrive à Versailles ». Vers la fin du XVIIe siècle, on a créé un réseau de rigoles et d'aqueducs, en exploitant les étangs, pour que l'eau puisse, par un phénomène gravitaire, arriver jusqu'aux bassins. Ce réseau a eu les remarquables effets que l'on en attendait, et des effets collatéraux, qui sont l'assainissement de ce plateau. Du coup a été permise la mise en valeur des terres. Saclay, c'est aussi un symbole de ce que l'innovation a permis.

Aujourd'hui, on a urbanisé, on a taillé à la serpe pour construire des routes. Ce qui a partiellement détruit le réseau historique des rigoles. On voit apparaître des phénomènes désastreux liés à l'urbanisation, avec des inondations particulièrement importantes dans les vallées. Il y a un potentiel agricole fort, mais avec de gros risques naturels.

L'espace agricole est intéressant à conserver, car on peut encore avoir des espaces continus. On a des rendements céréaliers élevés. Compte tenu des changements climatiques, si aujourd'hui nous ne préservons pas les terres les plus riches productives, on ne sait pas de quoi demain sera fait. Il faut que l'agglomération sache se protéger. Si demain on a une pandémie, qu'on ferme les aéroports, les routes, il faut pouvoir se replier... On a des exploitations de bonne taille, qui emploient une main d'œuvre salariée, avec des cultures diversifiées.

Pourquoi préserver cet espace ? Il est fragile, on a tendance à le prendre pour une réserve foncière, même si les agriculteurs défendent leurs terres. Le territoire est déjà morcelé par des infrastructures, bénéficie déjà de nombreuses protections réglementaires. Or, qu'est-ce qu'on observe ? Que les protections n'ont pas empêché l'urbanisation. Il faut de la réglementation, mais ensuite il faut les moyens d'en contrôler l'application. On a convaincu de protéger ces espaces, mais dans un sens contraire à une « mise sous cloche », avec la réversibilité des usages, et donc l'adaptabilité. Il nous fallait garantir que ces espaces ne seraient pas urbanisés. En revanche, en ce qui concerne les exploitations agricoles, qui peut savoir ce qui se passera dans cinquante ans ? Mais on aura besoin de cet espace comme espace de respiration, comme espace naturel. La loi sur les sites classés de 1930

prévoyait la protection, sans prévoir la gestion. Ici, on a mis au point une charte de protection avec une charte de gestion.

Nous avons essayé de tirer les leçons de l'histoire, et des expériences passées, celles qui ont marché et celles qui n'ont pas marché.

Débat

Question

Dans quelle mesure cette expérience pourrait-elle être dupliquée sur d'autres territoires en Île-de-France ? Les territoires réservés aux cultures maraîchères, pour ce qui est du bilan carbone, sont intéressantes.

Réponse Florence Castel

L'agriculture apporte des réponses aux défis du Grenelle de l'environnement. Elle peut être utile dans l'action contre le changement climatique, pas seulement en termes de biodiversité.

Questions

- Les agriculteurs, qui sont aussi des entrepreneurs, sont bien présents dans la logique de cluster. Pourquoi, en lien avec l'INRA, avec Paris XI, ne pas créer une « grande surface OGM » pour étudier les effets du changement climatique ?
- Comment associer les agriculteurs ? Il n'est pas certain qu'ils aient envie de céder du terrain à l'INRA, mais ils peuvent s'associer pour des expérimentations à la demande. Ils attendent beaucoup du circuit court, ils attendent qu'il y ait des lieux de vente. Ils attendent beaucoup aussi en ce qui concerne les matériaux de construction renouvelables

Réponse Pierre Veltz

On pourrait même imaginer des interpénétrations entre campus, espaces agricoles, espaces de maraîchage.

Question

Les collectivités locales sont absentes de la présentation qui a été faite. Est-ce une réalité ? Un oubli ?

Réponse Pierre Veltz

Les collectivités sont évidemment concernées, nous les avons rencontrées, elles sont associées, mais notre démarche est claire : c'est l'État qui reprend la main. Mais localement, ça se passe bien.

Réponse Florence Castel

Depuis vingt ans, il ne s'est rien passé. Les gens n'ont pas réussi à se fédérer autour d'un projet commun. L'État décide de reprendre la main, il faut assumer cette position complètement. Mais évidemment, le périmètre fera l'objet d'une procédure de consultation et de concertation. La charte de gestion associera tous les partenaires.

Question

Un seul témoignage : sur le littoral du sud de la Bretagne, on mené une réflexion qui a abouti à la conclusion qu'il n'y avait pas d'un côté ceux qui urbanisent, et de l'autre côté les agriculteurs. Sur des espaces très mités, éparpillés, il faut avoir une vision d'urbaniste, une vision où le territoire agricole fait partie intégrante de la ville. L'agriculteur n'est pas le rempart contre l'urbanisme, il fait partie du projet urbain.

Réponse Pierre Veltz

C'est exactement cela la révolution mentale qui n'est pas encore faite. On est encore sur le schéma de la ville du Moyen-âge, avec une séparation entre la ville et la campagne, avec des frontières nettes entre les deux. Ce qui est passionnant à Saclay, mais ce n'est pas le seul cas, c'est qu'avec le polycentrisme, l'extension des villes, on voit que l'activité agricole doit être intégrée à l'activité urbaine, elle fait partie du système économique urbain. Les espaces naturels gérés par cette agriculture font partie de la ville au même titre que d'autres activités. Il faut comprendre que l'agriculture fait partie de la ville, au moins dans les grandes agglomérations, et empêcher que ces espaces soient détruits.

Pour ces espaces-là, il faut des opérateurs et des professionnels : est-on certain que dans l'avenir ces opérateurs seront encore des agriculteurs au sens traditionnel ? On peut imaginer que d'autres entreprises exploitent ces espaces.

Question

Les documents d'urbanisme, à commencer par les documents de planification, posent des limites. On est dans un cas particulier, à Saclay. On ne distingue pas ce qui est agricole, naturel et forestier, alors que dans les documents de planification, on doit donner à lire une valeur aux espaces, une valeur qui n'est pas seulement financière.

Réponse

Le projet prévoit que 1800 hectares seraient classés en zone agricole, naturelle et forestière, ce qui n'empêchera pas les acteurs de préciser quelles seront les zones céréalières, les zones maraîchères en circuit court, la forêt. Mais dans dix ou vingt ans, on ne sera pas bloqué par la loi.

Réponse Florence Castel

C'est tout l'enjeu du cahier de gestion de ces espaces : on est sur un terrain expérimental, les protections sont spécifiques à Saclay, et n'ont pas vocation à être étendues. On commence par expliquer que, sur un périmètre donné, on n'urbanisera pas. Ce qui ne signifie pas qu'on n'urbanisera

pas ailleurs. On essaie de se lancer sur une politique de gestion d'un territoire, et on espère que ce phénomène déclencheur permettra aux acteurs de se concerter.

Philippe Tourtelier (Président du pays de Rennes)

On a effectivement limité les zones récréatives qui seront gérées par l'agriculture, et on les a appelées des « champs urbains » : l'agriculture est structurante de la ville. Se pose ensuite la question des outils réglementaires pour protéger ces « champs urbains ».